Q&R #3 - DP - W6369-20-X034 - Équipement de salle du courrier (mobilier)

Nombre	Questions/Réponses/Modifications	Date de réception/de réponse
Question 1:	Quelle est l'adresse de facturation pour cette exigence?	Mer 2020-01-29 9 h 26
Réponse 1 :	Veuillez-vous référer à la section 6.7 du DP.	Mar 2020-02-04 11 h 00
Question 2:	Des rayonnages de construction métallique perforés circulairement seraient-ils acceptables?	Jeu 2020-02-13 9 h 30
Réponse 2:	Oui.	Mar 2020-02-18 8 h 00
Question 3:	Est-ce qu'une longueur de 60 po et une profondeur de 30 po pour les tables demandées sont des dimensions acceptables?	Lun 2020-02-24 9 h 30
Réponse 3 :	Les tables doivent mesurer 68 po de longueur et 33 po de profondeur.	Mer 2020-03-04 8 h 00
Question 4 :	Accepteriez-vous des tablettes fabriquées en acier épais au lieu de tablettes en treillis métalliques?	Lun 2020-02-24 9 h 30
Réponse 4 :	Non. Les tablettes doivent être fabriquées en treillis métalliques ou en acier perforé.	Mer 2020-03-04 8 h 00
Question 5 :	Le mécanisme d'ajustement des tables doit-il être électrique ou manuel?	Mer 2020-02-26 11 h 25
Réponse 5 :	Le mécanisme d'ajustement peut être électrique ou manuel.	Mer 2020-03-04 8 h 00
Question 6 :	Est-ce que toutes les tablettes doivent être fabriquées en treillis métalliques?	Mer 2020-02-26 11 h 25
Réponse 6 :	Oui. Les tablettes doivent être fabriquées en treillis métalliques ou en acier perforé.	Mer 2020-03-04 8 h 00
Question 7:	Est-ce que d'autres parties des tables doivent être fabriquées en treillis métallique?	Mer 2020-02-26 11 h 25
Réponse 7 :	Il n'y a aucune exigence selon laquelle d'autres parties des tables doivent être fabriquées en treillis métallique.	Mer 2020-03-04 8 h 00